Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260407-DELIB2026036-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 07 AVRIL 2026 (*ouverte à 20H00)*

DATE DE CONVOCATION : 1ER AVRIL 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENTS (21) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Nadège LOLLIVIER, Céline CHEVALLIER, Frédéric MORVAN, Yves DEBRUYNE, Thibaud MORIN, Léa MESSINET, Xavier HUGUEN, Marie-Andrée DUGUE, Chantal CHAPPELET, Ghislaine DELAMARRE, Manuel EVENO, Vanessa TANNOUX LOTRIAN, Sylviane ZANCHI, Antoine MOURAUD, Michaël PIOLAIN, Josette BROCHETON, Philippe NICOLAS, Matthieu POHIER, Delphine POSNIC

PROCURATIONS (3) :
Isabelle HEDAN donne pouvoir à Léa MESSINET
Thomas BOULAY donne pouvoir à Nadège LOLLIVIER
Melissa NAOUR donne pouvoir à Delphine POSNIC

EXCUSES (3) :
Mickael QUIMBERT, Michel BERNARD, Charlène CHOLET

NOMBRE DE VOTANTS : 24

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe IMIELSKI

2026.036 – 5.2
POLITIQUE DE LA VILLE – SUIVI DES ASSEMBLEES – PROPOSITION DES NOMS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Matthieu POLLET, Maire, donne lecture du rapport suivant :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Conformément au 3e alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :
- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260407-DELIB2026036-DE

- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est précisé qu'à défaut de proposition de la commune dans les deux mois suivant le renouvellement du conseil municipal, le Directeur départemental des finances publiques désigne d'office les commissaires siégeant en CCID.

Il est demandé d'établir 32 noms, étant entendu que l'ordre proposé ci-dessous n'a aucun impact et ne préjuge pas des personnes désignées in fine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité à 24 voix pour, 0 abstentions et 0 contre de :

➢ **PROPOSER** pour la constitution de la liste des contribuables de Saint-Erblon pour la constitution de la commission communale des impôts directs les personnes suivantes :

	Nom – Prénom		Nom – Prénom
1	BOUGUET Brigitte	17	MOUILLARD-REGNIER Dominique
2	COLOMBET Michel	18	JAVAUDIN Anthony
3	COSSÉ Joëlle	19	TOUTAIN Claire
4	ERNOULT Régis	20	VEILLON Frédéric
5	QUIMBERT Michel	21	ROUX Maïté
6	GUÉRIN Armel	22	REZÉ Nelly
7	PATY Monique	23	FRÉROU Mélanie
8	FRIBOURG Thierry	24	LE MAT Emmanuel
9	MESSINET Léa	25	CLÉMENT Morgan
10	MORIN Thibaud	26	MARTIN Nathalie
11	LE PESSEC René	27	COUNIL François
12	CHEVALLIER Céline	28	MARTIN Isabelle
13	DUPHIL Delphine	29	MARDIKIAN Cédric
14	BOUILLON Lionel	30	VEILLON Elodie
15	MAUGER Maryse	31	MORIN Caroline
16	MARTIN Michel	32	TANNOUX LOTRIAN Vanessa

➢ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260407-DELIB2026036-DE

ur extrait conforme, le 8 Avril 2026

secrétaire de séance,
lippe IMIELSKI

Le Maire,
Matthieu POLLET